

Île-de-France, Essonne
Bondoufle
rue de Paris

Stade omnisport d'Evry - actuel stade Robert-Bobin

Références du dossier

Numéro de dossier : IA91001090

Date de l'enquête initiale : 2022

Date(s) de rédaction : 2023, 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Architectures du sport en Ile-de-France

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : stade

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 2020, AK , 23, 27, 28, 30, 48, 49, 53

Historique

A la fin des années 1950, la situation de la région parisienne est préoccupante. Une croissance démographique accélérée la dote de 150 000 habitants supplémentaires chaque année. Son parc de logements est vétuste, inadapté et surpeuplé. Paris concentre l'essentiel de la vie économique et notamment les emplois de bureaux et la totalité des grands services et équipements de niveau régional. La banlieue, qui compte 5, 7 millions d'habitants, est sous-équipée et dépendante de la capitale. Le réseau des transports n'a pas suivi la multiplication des déplacements quotidiens, le métro s'arrête aux portes de Paris et il n'existe que 29 km de voies rapides (autoroutes du Sud et de l'Ouest). La structure administrative s'avère enfin désuète puisque deux départements (la Seine et la Seine-et-Oise) rassemblent les 9/10e de la population francilienne. La création du District de la région de Paris (1961), structure de coordination et d'aménagement, la nomination à sa tête de Paul Delouvrier comme délégué régional et l'élaboration par l'IAURP (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne) d'un schéma directeur (1965) sont les points de départ d'une ambitieuse politique d'aménagement. L'une des réponses apportées à cette croissance inéluctable de la région parisienne par ce schéma directeur est le projet de création de villes nouvelles, qui doivent constituer de vrais centres urbains et pôles d'activités, en réaction aux grands ensembles des années 1950, dans lesquels seule la fonction résidentielle avait été prise en compte [1].

L'une des cinq villes nouvelles destinées à naître autour de Paris doit s'implanter sur le territoire d'Evry et des trois communes voisines de Bondoufle, Lisses et Courcouronnes. Le 1er janvier 1968, la Seine-et-Oise disparaît officiellement au profit de trois nouveaux départements, dont l'Essonne. Alors que le choix de Corbeil-Essonne comme ville-préfecture aurait pu sembler logique, c'est finalement Evry-Petit Bourg (6000 habitants) qui est choisie comme chef-lieu du département. La construction du premier bâtiment de la ville nouvelle, la préfecture, est confiée à l'architecte Guy Lagneau [2]. inaugurée en 1971, elle s'élève au milieu des champs de betteraves, en même temps que sort de terre le premier quartier d'habitation du Parc aux Lièvres. En avril 1969 est instauré l'EPEVRY (Etablissement Public d'Aménagement de la ville d'Evry), chargé d'acquérir des terrains, de les viabiliser, de les revendre avec droit de construire à des promoteurs ou des industriels, ou à l'inverse de constituer des réserves foncières.

La création de la ville nouvelle d'Evry suppose de la doter d'équipements sportifs de grande capacité ; les premiers sont intégrés à l'Agora, le centre conçu sous l'égide de l'architecte Jean Le Couteur, inauguré en 1975, qui comprend une patinoire (voir le dossier IA 91001089) et une piscine.

A partir des années 1970, Bondoufle, qui n'est alors qu'un village rural de 300 habitants, connaît une phase de croissance exponentielle dans le cadre du projet de ville nouvelle. Les vastes réserves foncières disponibles, grignotées sur des terres arables, permettent d'y envisager des projets sportifs de grande envergure, comme l'aménagement, au sud de la commune, du golf de Val-Grand, parcours de 18 trous, dessiné par Michel Gayon (1998-1999).

Alors que sont programmés en juillet 1994 les IIe Jeux de la Francophonie, qui doivent réunir en Essonne et à Paris 45 délégations étrangères, le président du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin, décide de faire ériger en amont de cette manifestation internationale plusieurs équipements, dont le Grand Dôme de Villebon-sur-Yvette, le centre nautique de Mennecy et le stade d'Evry. La conception de ce dernier, qui devait initialement être implanté à Massy, naît d'une "évidence paysagère" [3] : utiliser, à Bondoufle, le "tumulus situé en bordure de l'autoroute" A6, notamment constitué des mètres cube de terre issus l'aménagement de la ville nouvelle, pour creuser cette bosse émergeant de la plaine alentour puis rejeter les remblais en périphérie, ce travail de décaissement permettant ainsi de délimiter "une piste enclose au fond d'un cratère" [4].

Une telle disposition permet des conditions d'accès et d'évacuation optimales pour le stade : les talus engazonnés, prolongés par un fossé, ne créent aucune coupure visuelle dans le paysage, permettent l'arrivée rapide des secours (Samu, pompiers...) tout en instaurant un "ha ha" naturel, qui empêche toute intrusion dans l'enceinte.

[1] "Villes nouvelles : de l'inéluctable au volontarisme bien tempéré, éléments d'un bilan", *Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'urbanisme (IAU) de la Région Île-de-France*, 1989, n° 87-88, p. 14-22.

[2] JACOB, Delphine. "Pierre Guariche, architecte d'intérieur : la préfecture de l'Essonne ou la modernisation d'une institution de la Ve République", *In Situ* (en ligne), 34, 2018.

[3] "Stade Robert Bobin d'Evry", dans *Créé*, 1994, n°1, pp. 82-85.

[4] Idem.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle ()

Dates : 1993 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Didier Drummond (architecte, attribution par source)

Description

Un parvis minéral en pente douce mène au stade. La pente du talus se prolonge par un l'avent de la tribune, qui se présente comme un spectaculaire **porte-à-faux de 32 mètres en béton armé**, avec une couverture en bac acier, reposant sur des refends de béton en forme d'équerres.

Sous la tribune se trouvent les locaux de fédération, les salles d'entraînement, les vestiaires et au-dessus, les salons d'honneur, les bureaux administratifs, la terrasse-buvette et la régie.

Le stade, de plan ovale, est ceint d'une sorte de "chemin de ronde", qui court sur la crête du talus et conduit aux gradins végétaux des places assises non couverte, situées face à la tribune. Ce principe aurait été inspiré à Didier Drummond par le mythique stade Maracana de Rio de Janeiro (Brésil, 1949).

Le stade a été retenu pour être l'un des centres de préparation aux JO 2024 : des travaux sont donc en cours (2022). Il accueillera les séances d'entraînement des équipes d'athlétisme olympiques et paralympiques, football et rugby à 7. La piste d'athlétisme a été rénovée avec la pose d'un nouveau revêtement. Le terrain a été remis à neuf, des sautoirs pour le saut en longueur, des équipements de sauts à la perche et des cages pour les lancers de marteau et de disque ont été installés.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé

Matériau(x) de couverture : acier en couverture

Plan : plan centré

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Statut de la propriété : propriété du département (Propriété du département de l'Essonne.)

Présentation

Sixième stade d'Île-de-France par sa capacité (18 850 places, dont 4500 couvertes), **le stade Robert-Bobin, érigé au croisement de la Francilienne et de l'A6, sur le territoire de la commune de Bondoufle, limitrophe d'Evry, constitue l'un des centres de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.** Construit en 1993 pour accueillir les épreuves d'athlétisme des Jeux de la Francophonie de 1994, il est aujourd'hui un équipement à vocation pluridisciplinaire, où peuvent se dérouler des rencontres d'athlétisme, de football, de rugby, de tir à l'arc, de football américain...autour d'une piste de 400 m dotée de 8 couloirs et d'un terrain engazonné de 117 x 73 m. Il porte le nom de Robert Bobin (1920-1994), athlète français de haut niveau, spécialiste du triple saut, devenu Directeur technique national de l'athlétisme en 1959, président de l'INSEP puis président de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) en 1989.

Références documentaires

Périodiques

- "Stade Robert Bobin d'Evry", dans *Créé*, 1994, n°1, pp. 82-85
"Stade Robert Bobin d'Evry", dans *Créé*, 1994, n°1, pp. 82-85

Illustrations



Vue générale du stade Robert-Bobin.
Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20229100721NUC4A



Vue générale de la tribune.
Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20229100725NUC4A



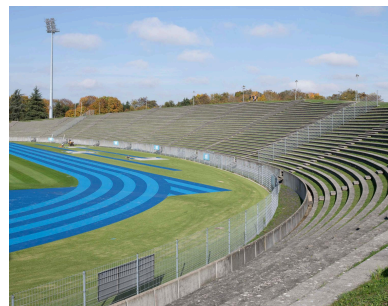
Détail du porte-à-faux de la tribune, culminant à 32 m.
Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20229100727NUC4A



L'entrée du stade.
Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20229100732NUC4A



Détail des refends de béton en forme d'équerres sur lesquels repose la tribune.
Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20229100733NUC4A



Les gradins de plein air, face à la tribune.
Phot. Philippe Ayrault
IVR11_20229100719NUC4A

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les architectures des sports en Ile-de-France (IA00141472)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Emmanuelle Philippe, Stéphanie Guilmeau, Tiphaine Gruson

Copyright(s) : (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel



Vue générale du stade Robert-Bobin.

IVR11_20229100721NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2022

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue générale de la tribune.

IVR11_20229100725NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2022

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail du porte-à-faux de la tribune, culminant à 32 m.

IVR11_20229100727NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2022

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



L'entrée du stade.

IVR11_20229100732NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2022

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Détail des refends de béton en forme d'équerres sur lesquels repose la tribune.

IVR11_20229100733NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2022

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France

communication libre, reproduction soumise à autorisation



Les gradins de plein air, face à la tribune.

IVR11_20229100719NUC4A

Auteur de l'illustration : Philippe Ayrault

Date de prise de vue : 2022

(c) Philippe Ayrault, Région Île-de-France
communication libre, reproduction soumise à autorisation